

# CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE du lundi 11 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf les onze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Benoît ANQUETIN, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel ARDANUY MOLENS, Monsieur Patrice DELORRIER, Monsieur Gaël GIBERT, Monsieur Joël LABOULAIS, Madame Corinne LAROCHELLE, Monsieur Hubert LEFRANÇOIS, Madame Marielle LOUVET, Madame Angéline PIOU, Monsieur Vincent TURPIN.

Étaient absents excusés : Monsieur Éric DARRAS, Madame Catherine FINETTI, Madame Karine MAUREY, Monsieur David ROGER, Monsieur Jean VIGREUX.

Monsieur Vincent TURPIN a été nommé secrétaire de séance.

## **1°) - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 janvier 2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2°) - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE POUR LA FOURNITURE D'ÉNERGIE**

Le Conseil Municipal,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,

Par délibération du 28 février 2019, la Métropole Rouen Normandie a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique.

Les besoins identifiés par la Métropole dans le cadre de ce groupement de commandes et dont le libre choix est laissé à chacun des membres, sont les suivants :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
  - d'éclairage public,
  - de Signalisation Lumineuse Tricolore (S.L.T.),
  - de bornes de recharge pour véhicules électriques,

- Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel,
- Services en matière d'efficacité énergétique.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et peut permettre d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'optimisation financière.

Il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Aubin-Épinay d'adhérer à ce groupement de commandes.

Etant précisé qu'eu égard à son expérience, la Métropole Rouen Normandie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres. A ce titre, la Métropole Rouen Normandie assurera le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment les coûts d'impression, de publicité, de reproduction et, de manière générale, tout ce qui concourt à la passation des marchés publics.

En contrepartie, la Métropole Rouen Normandie sera indemnisée par une participation financière versée par chacun des membres du groupement. La participation financière de la Commune de Saint-Aubin-Épinay serait de zéro euro.

Il appartient à la Commune intéressée pour adhérer à ce groupement de commandes d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

**Décide** d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé de la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments,
- Services en matière d'efficacité énergétique ;

**Approuve** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, annexé à la présente délibération, désignant la Métropole Rouen Normandie en tant que coordonnateur et l'habilitant à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint-Aubin-Épinay et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (§), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint-Aubin-Épinay est partie prenante ;

**Autorise** Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées ;

**Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

### 3°) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune. Prenant également les engagements juridiques des dépenses et des recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le Compte Administratif de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**Le Compte Administratif 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.**

#### I. La section de fonctionnement

##### DÉPENSES

N° de	CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	261 965,00	226 532,38
012	Charges de personnel	370 000,00	337 549,64
014	Atténuations de produits	70 000,00	67 269,00
065	Autres charges de gestion courante	72 600,00	68 021,84
022	Dépenses imprévues	40 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	90 683,00	
<b>Total des</b>	<b>Dépenses</b>	<b>905 248,00</b>	<b>699 372,86</b>

##### RECETTES

N° de	CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
013	Atténuations charges	3 000,00	10 207,77
70	Produits de services	76 300,00	100 931,73
73	Impôts et taxes	387 727,00	404 790,15
74	Dotations, subventions	160 660,00	242 902,38
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	74 791,66
76	Produits financiers	7 561,00	7 561,00
77	Produits exceptionnels		1 517,12
043	Opération d'ordre		
<b>Total des</b>	<b>Recettes</b>	<b>705 248,00</b>	<b>842 881,81</b>

## II. La section d'investissement

### DÉPENSES

N° de	CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
23	Immobilisations Incorporelles Op.480	60 000,00	16 359,59
23	Immobilisations Incorporelles Op.530	2 500,00	2 479,20
23	Immobilisations Incorporelles Op.550	129 159,37	64 490,06
23	Immobilisations Incorporelles Op.560	22 000,00	1 224,80
23	Immobilisations Incorporelles Op.580	122 000,00	16 356,61
23	Immobilisations Incorporelles Op.630	3 000,00	
23	Immobilisations Incorporelles Op.640	444 839,00	
165	Dépôts et Cautionnements reçus	800,00	800,00
041	Opération d'ordre		
<b>Total des</b>	<b>Dépenses</b>	<b>784 298,37</b>	<b>101 710,26</b>

### RECETTES

N° de	CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
1323	Subvention département	12 062,51	21 084,73
13258	Autres groupements	6 000,00	48 499,00
1341	Subvention de l'état	25 707,58	40 729,82
10222	FCTVA	21 080,00	20 869,62
10223	TLE		189,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	202 188,00	202 188,75
276351	GFP de rattachement	30 627,00	30 627,00
021	Virement de la section de fonctionnement	90 683,00	
<b>Total des</b>	<b>Recettes</b>	<b>388 348,09</b>	<b>364 187,92</b>

Après la présentation du Compte de Gestion 2018 et du Compte Administratif 2018 par Monsieur Hubert LEFRANÇOIS, celui-ci, en sa qualité de doyen des membres du Conseil Municipal prend la présidence pour le vote du Compte Administratif 2018.

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses	699 372,86 €
	Recettes	842 881,81 €
		<hr/>
		143 508,95 €
	Excédent antérieur	+ 200 000,00 €
		<hr/>
<b>Excédent global de fonctionnement 2018</b>		<b>343 508 ,95 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	101 710,26 €
	Recettes	364 187,92 €
		<hr/>
		262 477,66 €
	Excédent antérieur reporté	+ 395 950,73 €
		<hr/>
	<b>Résultat au 31/12/2018</b>	<b>658 428,39 €</b>
	<b>Excédent d'investissement à reporter (Article 001)</b>	
Restes à réaliser	Dépenses - Recettes	- 13 000,00 €
		<hr/>
		645 428,39 €

Après s'être assuré que le Receveur, Monsieur Patrick MOREL, ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Et afin de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte momentanément la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur et approuve le Compte Administratif 2018.

**4°) - AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2018** **343 508,95 €**

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 163 508,95 €  
(Affectation complémentaire en réserves en investissement 2019)

Excédent de fonctionnement (Article 002) 180 000,00 €  
(À reporter en 2019)

## 5°) - TARIFS 2019/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs 2018-2019 pour l'année scolaire 2019-2020.

### Tarifs de la cantine municipale pour l'année scolaire 2019 - 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs des repas de la cantine de la façon suivante :

Un enfant habitant la commune	3,90 €
Deux enfants habitant la commune	3,75 €
Trois enfants habitant la commune	3,40 €
Un enfant hors commune	4,45 €
Deux enfants hors commune	4,25 €
Trois enfants hors commune	3,85 €
Repas occasionnel enfant de la commune	4,10 €
Repas occasionnel enfant hors commune	4,45 €
Adulte	4,45 €

### Tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2019- 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide donc de fixer les tarifs de la garderie de la façon suivante :

Tarif du matin :	<b>1,50 €</b>
Tarif après-midi de 16 h 30 à 17 h 30 avec le goûter	<b>2,00 €</b>
Tarif du soir :	<b>1,50 €</b>

### Tarifs de l'Atelier Musical 2019-2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs 2019-2020 de la façon suivante :

1°) Pour la formation musicale, initiation, uniquement pour la 1<sup>ère</sup> année

Tarif minima : **138 €**                      Tarif maxima : **174 €**

Habitant hors commune : **246 €**

2°) Pour la pratique instrumentale seule (À partir de la 2<sup>ème</sup> année)

1<sup>er</sup> enfant : Tarif minima : **174 €**      Tarif maxima : **220 €**

2<sup>ème</sup> enfant : Tarif minima : **153 €**      Tarif maxima : **200 €**

Habitant hors commune : **292 €**

3°) Pour la pratique instrumentale et la pratique collective (en alternance une semaine sur deux)

(À partir de la 3<sup>ème</sup> année)

1<sup>er</sup> enfant : Tarif minima : **205 €**      Tarif maxima : **256 €**

2<sup>ème</sup> enfant : Tarif minima : **189 €**      Tarif maxima : **235 €**

Habitant hors commune : **328 €**

## **Tarif de l'Atelier Multisports 2019-2020**

Cet atelier se déroule le mercredi matin de 10 h 00 à 11 h 30 : pour cette activité, Monsieur le Maire propose de fixer ce tarif à **50 €** par enfant, comme pour l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe à **50 €** par enfant, le tarif de cette activité pour l'année scolaire 2019 – 2020.

## **Tarifs du Centre de Loisirs 2019-2020**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs du centre de loisirs, frais d'inscription qui avaient été augmenté à partir de la session de Pâques 2018.

Les tarifs pour un engagement à la semaine sur 5 jours, selon le quotient familial, seraient de :

Tarifs pour les habitants de la Commune :

Minima	<b>36 €</b>
Maxima	<b>65 €</b>

Tarifs pour les personnes extérieures à la Commune :

Minima	<b>45 €</b>
Maxima	<b>82 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de fixer les tarifs pour les habitants de la commune à **36 €** minimum, à **65 €** maximum et pour les personnes extérieures à la commune à **45 €** minimum et à **82 €** maximum, pour un engagement à la semaine de 5 jours au centre de loisirs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Travaux pour la fibre optique :**

Les câbles sont passés, il reste à procéder au sondage de la fibre, qui sera suivi par la phase de test. Une première réunion publique avec SFR sera programmée vers le mois de juin 2019. La commercialisation démarrera trois mois après les raccordements, soit au plus tôt en septembre 2019.

- **Urbanisme :**

Monsieur le Maire va rencontrer avec Monsieur Hubert LEFRANÇOIS un représentant du Conseil d'Urbanisme d'Architecture et d'Environnement (C.A.U.E.) pour une étude d'aménagement global du centre-ville.

- **Affaires scolaires :**

-Les travaux aux abords de l'école se sont bien déroulés, et ont été fort appréciés, en raison de la qualité de l'étude du projet.

-Dans le cadre du programme “WATTY” mis en place à l’école sur le développement durable, les élèves du CM1–CM2 ont visité le SMEDAR avec un grand intérêt.

-En raison de la menace de fermeture d’une classe au Collège Jean-Jacques ROUSSEAU à DARNÉTAL, des parents d’élèves ont lancé une pétition. Il s’agit de venir en soutien contre ce projet de fermeture de classe.

- **Cantine scolaire :**

Madame Marielle LOUVET et Monsieur le Maire doivent rencontrer la diététicienne de CONVIVIO-EVO, le prestataire de service, le 12 mars prochain, au sujet des deux critères : circuit court et de produit-bio.

- **Culture :**

L’A.P.E., Association des Parents d’Élèves de la Vallée de l’Aubette, a organisé un loto au centre Saint-Romain, le dimanche 10 mars 2019 après-midi.

Cet évènement a remporté un vif succès et s’est déroulé dans une très bonne ambiance.

Dans le cadre du SPRING FESTIVAL, la Métropole Rouen Normandie organise un spectacle au centre culturel Saint-Romain, le dimanche 17 mars prochain.

Le 23 avril à 11 heures au centre Saint-Romain une chasse aux œufs est ouverte aux enfants.

- **Bibliothèque municipale :**

Les bénévoles de la bibliothèque ont organisé diverses animations pendant les vacances de février : Atelier poésie, Mami, Papi et moi.

- **Travaux de voirie**

*Piste cyclable :*

L’enrobé a été réalisé. La piste cyclable devrait être finie au printemps.

*Côte de St-Jacques – Route du Champ des Oiseaux :*

Deux réunions publiques ont eu lieu, afin d’informer les riverains sur les travaux qui devraient débiter le 18 mars prochain.

*Programmation Métropolitaine :*

Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie au sujet des futurs projets de travaux de voirie sur la Route du Parc Languet et le Chemin du Coffre.

- **Sports**

Le dimanche 03 mars dernier, s’est déroulée sur la commune une course cycliste organisée par le Club de VTT de Darnétal : Le challenge Darnétalais La Sainte Aubinoise a compté jusqu’à 250 participants. Après cette belle course, Monsieur le

Maire a remis des coupes en récompense aux vainqueurs.

- **Calendrier** :

- Le jeudi 14 mars 2019 à 17 h 30 : Commission communale des impôts directs
- Le jeudi 28 mars 2019 à 20 h 30 : Commission finances
- Le jeudi 04 avril 2019 à 20 h 30 : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,  
Benoît ANQUETIN

Les Conseillers,